

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Année 2017

*Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.  
Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public*

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

La Communauté exerce la compétence « Collecte, Traitement pour partie et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés ».

En effet, sur le territoire de Banon, le traitement est assuré par le SYDEVOM.

En 2017, pour la dernière année, la redevance est encore appliquée sur ce territoire ; cette dernière sera supprimée en 2018 au bénéfice d'une taxe sur le foncier bâti.

## **L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE**

Si la collecte est organisée encore distinctement entre le pays de Banon et l'ancienne communauté de Haute-Provence, progressivement, en fonction des besoins ou des nécessités, les agents interviennent sur l'une ou l'autre de ces parties du territoire communautaire.

**Côté de Banon**, quatre agents interviennent avec deux véhicules pour assurer la collecte des déchets ménagers et celle des emballages.

Sur le territoire de l'ancienne **communauté de Haute-Provence**, deux véhicules assurent la collecte des déchets ménagers, ainsi que des emballages, du verre et du papier.

L'installation de points d'apport volontaire et l'acquisition d'un véhicule spécifique pour la vidange des colonnes a permis cette évolution.

Ce véhicule spécifique est de grande capacité, ce qui limite les rotations et le transport jusqu'au site d'enfouissement technique.

L'ensemble du service est assuré en régie par une équipe composée de dix personnes comprenant chauffeurs et ripeurs, ainsi que deux gardiens de déchetterie.

En cas de nécessité pour cause de maladie, de congés, sur Banon, Rémy intervient pour assurer la continuité du service.

L'agent qui assure le SPANC est conduit quelquefois à assurer des remplacements.

Sur le territoire de l'ancienne communauté de Haute-Provence, un employé de la commune de MANE est en mesure d'intervenir pour la conduite des véhicules.

Il convient de préciser que la surveillance de la déchetterie de REILLANNE est assurée par un employé de la commune.

Sur le pays de Banon, les déchets collectés transitent par le compacteur installé à la déchetterie de ce territoire ; le prestataire du SYDEVOM les transportant ensuite jusqu'au centre d'enfouissement technique.

Quant à l'ancienne communauté de Haute-Provence, les déchets collectés, soit depuis les colonnes semi enterrées et les conteneurs, sont dirigés directement jusqu'au centre d'enfouissement technique de VALENTOLE.

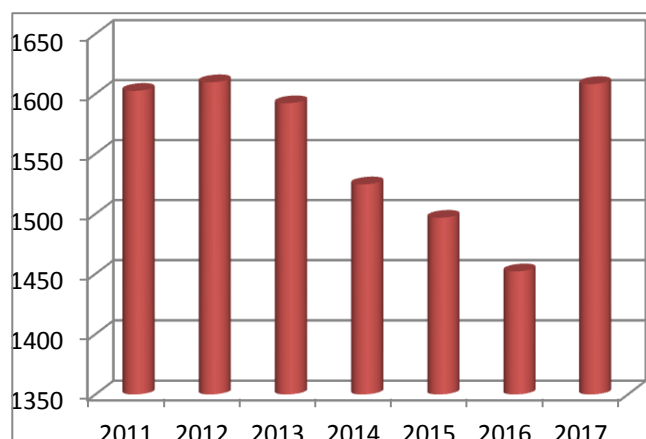
Les chauffeurs organisent la tournée pour faire en sorte d'être le moins éloigné possible de ce site, en fin de tournée.

## Evolution de la population

	2010	2015	variation	
AUBENAS LES ALPES	105	104	-1	-0,95%
BANON	1100	984	-116	-10,55%
DAUPHIN	814	836	22	2,70%
HOSPITALET	93	89	-4	-4,30%
MANE	1394	1393	-1	-0,07%
MONTJUSTIN	49	56	7	14,29%
MONTSALIER	113	128	15	13,27%
OPPEDETTE	62	53	-9	-14,52%
REDORTIERS	89	78	-11	-12,36%
REILLANNE	1557	1657	100	6,42%
ROCHEGIRON	109	95	-14	-12,84%
REVEST des BROUSSES	265	277	12	4,53%
REVEST du BION	585	578	-7	-1,20%
SAUMANE	112	115	3	2,68%
SIMIANE	595	610	15	2,52%
SAINT MAIME	857	845	-12	-1,40%
SAINT MARTIN	103	120	17	16,50%
SAINT MICHEL	1182	1268	86	7,28%
SAINTE CROIX	79	85	6	7,59%
VACHERES	299	271	-28	-9,36%
VILLEMUS	171	186	15	8,77%
	9733	9828	95	0,98%

## Production de déchets sur l'ancienne Communauté de Haute Provence

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
année 2011	113,96	104	118,6	134	129,6	139	157	187	137	130,3	126,6	126,12	1602,58
année 2012	114,46	109	127,54	127	137,6	143	162	182	129	133,98	122,1	121,34	1609,74
année 2013	116,92	99,4	121,04	130	138,2	133	173	176	132	131,50	117,9	123,28	1592,26
année 2014	117,92	103	115,96	117	123,9	134	146	169	130	127,50	113,6	126,05	1524,63
année 2015	109,3	98,9	115,05	121	125,9	127	158	165	125	119,20	117,8	115,3	1496,75
année 2016	109,4	106	108,95	116	122,2	124	138	161	121	116,70	115	114,1	1452,10
année 2017	125,5	118	131,6	125	142,7	142	159	165	136	125,40	121,5	117,35	1608,20



La production des déchets ultimes ne cesse de diminuer depuis 2011 jusqu'en 2016 ; l'augmentation des déchets produits en 2017 provient de la collecte assurée sur la commune de SAINT MAIME.

#### HAUTE-PROVENCE – SAINT-MAIME

Déchets produits en 2017 → 1 608,20 tonnes

**Soit 248,88 kg/habitant**

Population 6 465 habitants

**Coût du traitement 159 264,16 €**

**Prix de revient à la tonne 99,03 €**

**Prix de revient habitant 24,64 €**

#### PAYS de BANON

Le territoire est censé avoir produit **322,80 kg/habitant**

1 085,57 tonnes en 2016

Population 3 363 habitants

**Coût du traitement 140 991,33 €**

**Coût par habitant 41,92 €**

## LA COLLECTE DES DÉCHETS

### Pays de Banon

Frais de personnel	119 144,05 €
Carburant	13 527,71 €
Fournitures	3 936,71 €
Entretien réparations	13 575,96 €
Assurances	1 504,88 €
Amortissements	34 913,47 €
Annulations	8 537,95 €

**Total** 195 140,73 €

### Communauté Haute Provence – Saint Maime

Frais de personnel	97 998,80 €
Carburant	22 207,95 €
Fournitures	3 854,43 €
Entretien réparations	23 251,51 €
Assurances	1 713,60 €
Amortissements	53 838,00 €

**Total** 202 864,29 €

# LA COLLECTE DU TRI DES DÉCHETS

## Communauté de Haute-Provence - Saint Maime

Frais de personnel	41 052,88 €
Carburant	7 402,65 €
Fournitures	3 854,43 €
Entretien réparations	7 750,50€
Assurances	571,20€
Amortissements	17 946,00 €
Traitement par Véolia	30 968,62 €
<b>Total</b>	<b>109 546,28 €</b>

## Pays de Banon

Frais de personnel	31 694,58 €
Carburant	9 018,47 €
Fournitures	3 936,71 €
Entretien réparations	9 050,64 €
Assurances	501,63 €
Amortissements	11 637,82 €
<b>Total</b>	<b>65 839,85 €</b>

## LES DÉCHÈTERIES

### REILLANNE

Coût du service	45 973,01 €
Recettes de valorisation	4 369,67 €
<b>RESULTAT</b>	<b>41 603,34 €</b>
Personnel mis à disposition	15 000,00 €

### VILLEMUS **2 302,86 €**

### Participations SIRTOM

OPPEDETTE	1 058,62 €
SAINTE CROIX A LAUZE	689,00 €

### PAYS DE BANON

Dépenses (prestations SITA)	68 363,91 €
Frais de personnel	49 424,15 €
Fournitures	1 968,36 €
Assurances	501,63 €
Capital	1 333,33 €
Amortissements	11 637,82 €
TOTAL	133 229,20 €
Recettes de valorisation	23 251,19 €
<b>RESULTAT</b>	<b>109 978,01 €</b>

## PITAUGIER

Carburant	7 402,65 €
Entretien véhicule	7 750,50 €
Frais de personnel	65 680,64 € y compris Stéphane
Assurance camion	571,20 €
Assurance déchèterie	497,00 €
Autres charges courantes	11 563,30 €
Intérêts	8 478,75 €
Capital	12 750,00 €
Traitement	37 850,00 €
Produits dangereux	19 506,38 €
Déchets verts	9 000,00 €
Amortissements	17 946,00 €
<b>DEPENSES fonctionnement</b>	<b>198 996,42 €</b>
<b>RECETTES photovoltaïque</b>	<b>11 510,00 €</b>
<b>RECETTES valorisation</b>	<b>54 108,44 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>133 377,98€</b>

## **VALORISATION DU TRI - Emballages, journaux et verre**

### Pays de BANON

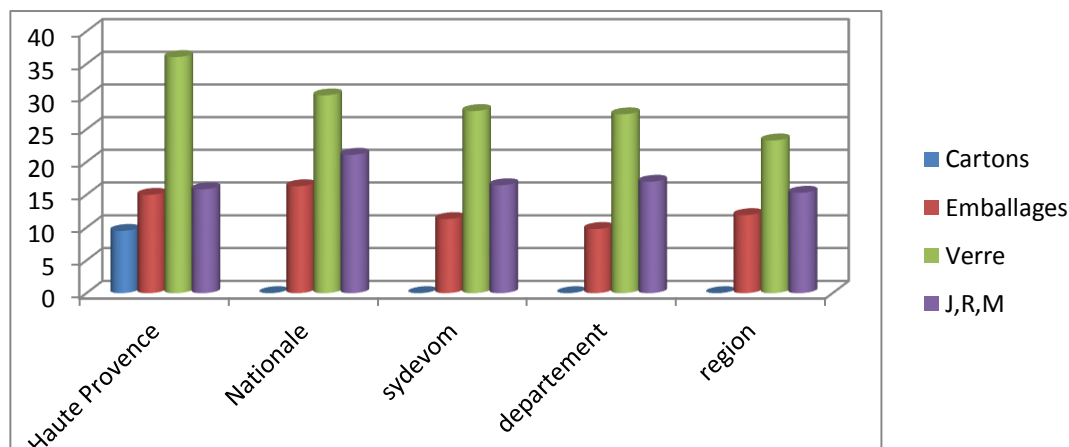
Recettes	42 462,88 €
Dépenses	41 323,84 €
<b>Résultat</b>	<b>1 139,04 €</b>

### HAUTE PROVENCE

**49.560,67 €**

### **LE TRI ancienne Haute-Provence**

	6465				Moyenne			
PITAUGIER	Déchèterie	collecte	TOTAL	Kg/habitant	Nationale	Sydevom	Départ.	Région
CARTON	61.340	0	61340	9,49				
emballages	30.300	91.800	96920	14.34	16,3	11,3	9,79	11,9
verres	233180	233.1800	233180	36.43	30,2	27,8	27,3	23,3
papier		102.380	102380	15,99	21,1	16,46	16,99	15,3



## Les déchets verts

Il s'agit d'une des dépenses les plus importants et traitée différemment :

- **Sur Banon**, l'intervention d'un tiers pour le broyage a représenté, en 2017 une somme conséquente.

En 2018, la dépense devrait être nulle en raison de la négociation engagée, lors de la location du pôle bois, laquelle prévoit le broyage gratuit des déchets verts.

- **Sur l'ancienne Communauté de Haute-Provence**, les déchets verts sont transportés directement depuis la déchetterie au siège d'une activité agricole située à environ 2 km, qui assure le broyage, moyennant une rémunération d'un montant d'environ 5 000 €.

Les déchets, une fois broyés, seront destinés, pour partie, au compostage, l'autre partie servant de fumure pour l'exploitation.

## COÛT DU SERVICE

### PAYS DE BANON

Produit attendu de la redevance

**Déficit**

Le résultat ne prend pas en compte les non valeurs.

**512 558,50 €**

508 211,19 €

**4 347,31 €**

### HAUTE PROVENCE- SAINT MAIME

Produit de la TEOM

Redevances

**Déficit**

Le résultat négatif, qui tranche avec l'exercice précédent, trouve son origine dans le montant des amortissements 89 730 €, ainsi que le traitement d'une secrétaire.

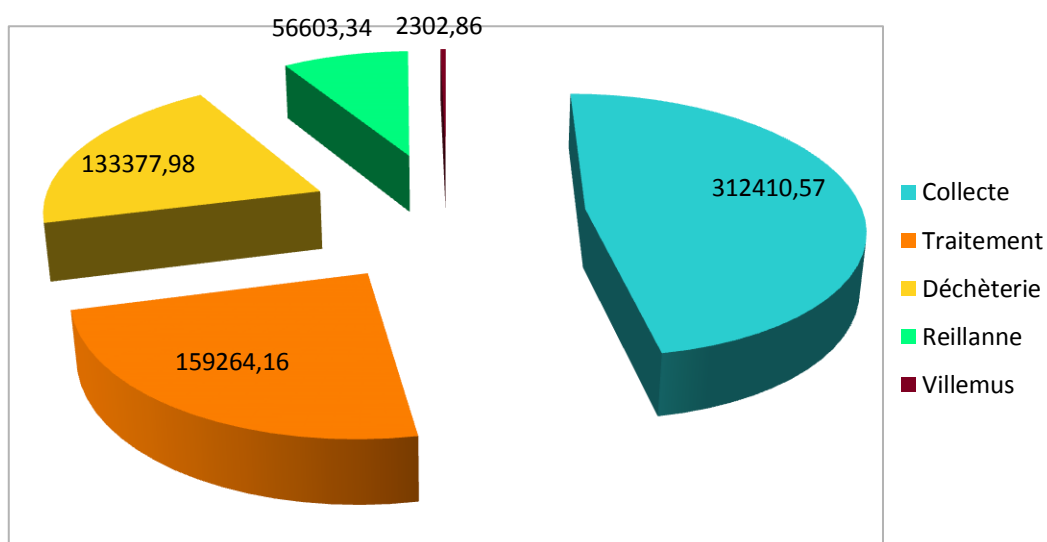
**663 958,91 €**

561 926,00 €

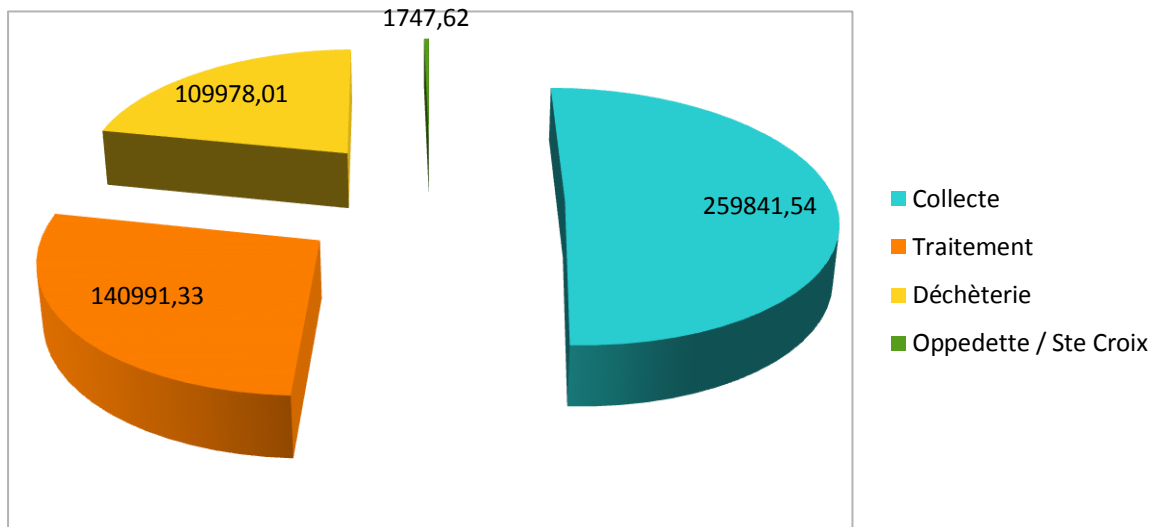
8 000,00 €

**94 032,91 €**

### HAUTE PROVENCE ST MAIME



## PAYS DE BANON



### COÛT DU SERVICE par habitant

HAUTE PROVENCE-Saint MAIME	102,70 €
PAYS DE BANON	148,91 €
SIRTOM d'APT	132,89 €

## ÉLÉMENTS COMPARATIFS

### Montant de la taxe

CCHPPB	Pays Forcalquier	DLVA	Pays d'APT	Vallée Ubaye
8,20%	13,50%	10,36%	11,99%	9,68%



## Nouvelles consignes de tri



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**  
02 98 35 09 42 - [www.quimperle-communaute.bzh](http://www.quimperle-communaute.bzh)

#SUIVEZMOI  
SUR ECOEMBALLAGES.FR

ECO  
EMBALLAGES

Quimperlé  
communauté  
DU QUIMPERLÉ

## Les perspectives

Le personnel vient de réaliser un travail conséquent pour que désormais les déchets de maçonnerie et les gravats soient valorisés.

Ainsi, ce poste de dépenses devrait diminuer en 2018.

S'engage également, sans attendre, une politique de communication qui aura pleine efficacité avec le programme Leader et un soutien financier de l'union européenne. L'objectif, faire évoluer les habitudes pour utiliser moins d'emballages et produire moins de déchets.

Il s'agit également de promouvoir le tri auprès de l'ensemble de nos concitoyens.

Corrélativement, des financements sont sollicités pour encourager et promouvoir le tri en mettant à disposition des points d'apport volontaire.

Cette démarche s'accompagnera également d'une rationalisation des tournées et ainsi une réduction des coûts.

Il s'agira également de se fixer comme objectif, avec l'accroissement du tri, une réduction de la production de déchets. L'objectif à terme c'est de parvenir à seulement 200 kg/habitant.

Les directives européennes fixent comme objectif, en 2035, que 10 % des déchets actuels seulement doivent finir au centre enfouissement technique.

Cela représente une réduction annuelle d'environ 14 kg habitant.

Par ailleurs, la valorisation d'une partie des refus, sous forme énergétique, doit agir sur le coût du traitement et en réduire la charge.